

Modalités d'inscription aux formations DRANE 2021-2022

mardi 23 juin 2020, par [Raphaël Brocq](#)

Inscription candidature individuelle

La campagne d'inscription aux actions à candidature individuelle sera ouverte du **26 août au 28 septembre 2021** via l'application [GAIA](#) du portail ArenA.

Puis cliquer sur la rubrique gestion des personnels / Gaïa - accès individuel / Suivi de formation. Vous pouvez également y consulter l'état de vos candidatures.

Consultation du PAF 2021-2022

Les personnels enseignants, d'éducation et d'orientation peuvent consulter le plan académique de formation interactif sur le serveur [iPaf](#).

Vous pouvez retrouver les informations concernant les formations mises au PAF sur la page du Rectorat [cliquez ici](#)

Inscriptions

Chaque type de candidature correspond à des modalités d'inscription différentes.

[Candidature individuelle](#)

L'inscription se fait par l'enseignant via l'application [GAIA](#) du **26 août au 28 septembre 2021**. Chaque candidature est soumise à l'avis du chef d'établissement.

[Candidature collective](#)

L'inscription se fait par le chef d'établissement pour un public désigné. La campagne d'inscription est faite par mail via le mail de la DRANE.

[Candidature institutionnelle](#)

C'est l'institution qui décide quels sont les enseignants qui doivent être formés selon leur profil. Afin de mettre à jour les différents profils recherchés, la DRANE envoie une communication auprès des chefs d'établissement. Cependant, vous pouvez prendre contact avec le formateur en charge de la formation sous couvert de votre chef d'établissement.

Si votre profil correspond à la formation demandée et que vous êtes retenu, la DRANE se charge de vous inscrire.